



Centre interuniversitaire
de recherche sur la science
et la technologie

**Note de recherche
2009-03**



L'étude de cas en sociologie des sciences et des techniques

Guillaume Latzko-Toth

Pour nous joindre

Téléphone : 514.987-4018

Télécopieur : 514.987-7726

Adresse électronique : cirst@uqam.ca



Adresse postale

CIRST
Université du Québec à
Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique

CIRST
Pavillon Thérèse-Casgrain
W-3042 - 3e étage
Université du Québec à
Montréal
455, boul. René-Lévesque est
Montréal, Québec



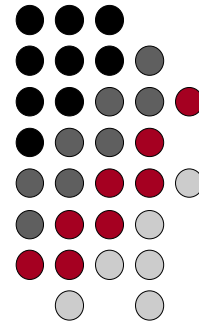
Conception graphique : Sengsoury Chanthavimone et Martine Foisy

ISBN 978-2-923333-44-1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

**Note de recherche
2009-03**



L'étude de cas en sociologie des sciences et des techniques

Guillaume Latzko-Toth

Guillaume Latzko-Toth termine actuellement un doctorat en communication à l'Université du Québec à Montréal. Il est membre du CIRST, du Groupe de recherche et d'observation sur les usages et cultures médiatiques (GRM), ainsi que du Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur (LabCMO). Dans le cadre de sa thèse, il a réalisé une étude de cas sur la co-construction d'un dispositif sociotechnique de communication : l'Internet Relay Chat (IRC).

Résumé

Les chercheurs s'inscrivant dans le champ des *Science & Technology Studies* (STS) ont fréquemment recours à la méthodologie de l'étude de cas. L'auteur s'efforce ici de saisir ce que ces chercheurs entendent par « étude de cas », dans la perspective des principales traditions de pensée concernant cette stratégie de recherche. L'examen de la littérature contemporaine sur l'étude de cas révèle une pluralité de points de vue s'organisant autour de deux visions assez contrastées : une étude de cas *illustrative* ou *probatoire* au plan théorique (Yin), visant à tester et à corroborer une hypothèse; et une étude de cas *ouverte*, à saveur ethnographique (Hammersley et al.), ancrée dans la description dense des phénomènes sociaux observés et menant à l'élaboration de propositions théoriques. Souvent peu problématisée par les chercheurs eux-mêmes, la notion de « cas » en STS reflète cette diversité de postures, et nous en apprend beaucoup sur le rapport des différentes traditions de recherche à l'ethnographie, à la théorie et à la généralisation, sans oublier le statut du récit dans la méthode.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. L'ÉTUDE DE CAS : UNE CATÉGORIE AUX CONTOURS FLOUS	3
1.1. Méthode, stratégie de recherche, ou paradigme?	4
1.2 Une définition plurielle	6
1.3 Le cas... de la monographie	8
2. L'INFLUENCE DE L'ETHNOGRAPHIE	9
2.1 L'ethnographie et les STS	9
2.2 Études de cas : la description dense et l'ombre de Geertz	11
2.3 Des visions différentes de l'ethnographie	13
3. L'ARTICULATION AVEC LA THÉORIE	16
3.1 La perspective de la théorisation ancrée et l'approche des mondes sociaux	17
3.2 Une approche « hybride » : l'École de Montréal	19
3.3 Le cas au service de la théorie ou l'étude de cas imaginaire	20
3.4 Le problème de la représentativité et de la généralisabilité	22
4. L'ENJEU DE LA MISE EN RÉCIT	26
EN GUISE DE CONCLUSION : QUELQUES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	29
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	32

Introduction

Le présent article constitue une tentative de faire le point sur une question qui ne semble pas avoir été soulevée jusqu'à présent par les chercheurs qui contribuent au champ des *Science & Technology Studies* (STS) : quelle est la place de l'étude de cas dans ce champ de recherches? Mais sitôt posée, il nous apparaît que la question, pour ne pas sembler triviale, doit probablement être formulée différemment. Car on serait tenté de répondre un peu rapidement que l'étude de cas y est omniprésente et joue donc un rôle fondamental; bref, que notre questionnement enfonce une porte ouverte. Cependant, il nous suffit de nous poser une question un peu plus « perverse » pour ébranler notre assurance première : *qu'est-ce* qu'une étude de cas en STS? Les chercheurs parlent-ils tous de la même chose lorsqu'ils glissent çà et là, dans leurs écrits, le terme « d'étude de cas » pour caractériser leur stratégie de recherche? Quelques contributeurs de ce champ – et non des moindres – soulignent l'importance pour les STS de l'étude de cas. C'est le cas par exemple de Steve Woolgar (1997) qui voit dans l'étude de cas le point d'ancrage des STS dans l'empirisme :

par contraste avec le traitement abstrait de questions similaires dans les arguments tant malmenés (maligned) du courant « post-moderniste », la plupart des travaux en STS sont remarquables par leur engagement dans de minitieuses recherches empiriques. Même s'ils demeurent sceptiques vis-à-vis de l'empirisme, les chercheurs en STS reconnaissent le pouvoir de persuasion d'une démonstration empirique. Le recours à des études de cas détaillées est aussi l'un des meilleurs moyens de tester rigoureusement un argument théorique compliqué¹. (Woolgar, 1997, n. 10, p. 254; souligné par nous)

Toutefois, de façon générale, la problématisation de l'étude de cas, en tant que stratégie de recherche pourtant prépondérante en STS, nous semble la plupart du temps quasi absente, alors que, comme nous le verrons plus loin, une grande attention, au plan méthodologique, est accordée à l'*analyse* et à l'interprétation des cas. Ainsi, Bowden (1995) rappelle la distinction, en recherche, entre deux types de méthodes : les méthodes de *collecte* (de données) et les méthodes d'*explication* (des données recueillies). Il note que Bloor (1976)

¹ Toutes les traductions de citations tirées de textes en anglais sont des traductions libres de notre part. Ce parti pris nous permet d'intégrer plus harmonieusement les citations au fil du texte. Lorsqu'il nous semblait que la traduction de certains termes ou expressions risquait d'être moins heureuse ou sujette à caution, nous avons conservé les termes en question en les mettant en italique, entre parenthèses.

et Latour (1987) traitent surtout de méthodes d'explication. Et c'est cette acception du mot « méthode » qui fait l'objet de son propre texte, l'un des seuls chapitres consacrés à la méthode dans le premier « manuel » des STS ayant vu le jour sous les auspices de la « 4S »² (Jasanoff *et al.*, 1995). Bowden note tout de même qu'il y aurait des choses à dire sur les méthodes de collecte de données en STS, ne serait-ce que le fait que, selon lui, les recherches en STS sont très « conventionnelles » méthodologiquement parlant et qu'elles tendent à associer systématiquement certaines méthodes et certains objets et problématiques de recherche. Par exemple, il constate que « les études sur les controverses (scientifiques et techniques) tendent à recourir à l'étude de cas » (Bowden, 1995, n. 2, p. 78).

C'est donc dans le but, sinon de combler cette lacune, du moins de « problématiser l'absence de problématisation » de l'étude de cas dans les STS, que nous avons examiné la littérature aussi bien dans le champ des STS que sur l'étude de cas en sciences sociales³. Nous avons ainsi tenté de mettre au jour les relations existant entre la *méthodologie* de l'étude de cas et les travaux en STS. Or, de prime abord, l'exploration de ce corpus nous a laissés quelque peu perplexes. D'un côté, nous nous retrouvions avec des experts en méthodologie qui disséquaient l'étude de cas sans jamais considérer son application aux STS, et de l'autre, des chercheurs en STS qui semblaient considérer l'étude de cas comme une catégorie allant littéralement de soi.

Notre premier réflexe a donc été d'effectuer un rapide « état des lieux » sur la vision contemporaine de l'étude de cas, pour autant que l'on puisse en juger dans les références que nous avons retenues. Ce faisant, et tout en parcourant également la littérature en STS, nous avons dressé une liste de thèmes qui nous semblaient constituer des nœuds problématiques, des points de controverse ou de débat qui apparaissaient dans les *deux* domaines. Si bien que les thèmes en question constituent les pivots articulant notre

² La Society for Social Studies of Science (4S) est la société savante qui constitue, avec sa revue *Science, Technology, & Human Values* et son congrès annuel le point d'ancrage historique et la principale « arène » académique du champ.

³ Pour orienter notre revue de littérature, nous avons eu recours à trois méthodes : la consultation d'experts des domaines en question (nous remercions notamment Florence Millerand et Yves Gingras); la méthode de la « boule de neige » qui nous a permis de découvrir des références cruciales à partir de ce qu'en disaient les textes déjà identifiés; et finalement, une recherche dans le moteur *Google Scholar* avec comme expression de recherche « STS+"case studies" » suivie de l'analyse des 100 premiers résultats.

réflexion subséquente : le positionnement par rapport à l'ethnographie, le rapport à la théorie et à la généralisation, et l'enjeu de la mise en récit.

1. L'étude de cas : une catégorie aux contours flous

Dans les années 1980, l'étude de cas a fait l'objet d'une certaine désaffection par les chercheurs en sciences sociales. Jacques Hamel, dans sa « défense et illustration de la méthode des études de cas » (Hamel, 1998) relie ce manque d'intérêt aux critiques dont les études de cas de l'École de Chicago ont fait l'objet et qui « ont principalement trait au manque de représentativité des localités choisies en tant que terrain d'étude, au manque d'objectivité dont témoignent la collecte et l'analyse des « données de terrain » par le moyen de l'observation participante et à l'absence d'une véritable théorie explicative » (p. 121). Pour Hammersley et Gomm (2000, p. 1), c'est plus le terme lui-même qui s'est vu délaissé. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait qu'il se trouvait en homonymie avec des usages de l'expression « étude de cas » en éducation, management, travail social et médecine qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la recherche proprement dite.

Ces auteurs poursuivent en notant que l'on peut considérer que « toute recherche est une étude de cas » (p. 2), dans la mesure où le mot « cas » peut être lu au singulier comme au pluriel et être synonyme d'unité d'analyse⁴. Il est donc plus opérant de définir l'étude de cas par opposition à d'autres stratégies ou méthodes de recherche. Toutefois, dans la mesure où l'étude de cas est une catégorie multidimensionnelle dont certaines caractéristiques sont communes à d'autres méthodes, mais à *des degrés différents*, on ne peut tracer, pour cette catégorie comme pour celle de cas, que des « contours flous ». Cela rejoint ce constat de Charles Ragin dans l'introduction de l'ouvrage *What is a case?* (Ragin et Becker, 1992) :

le terme « cas » et les nombreux autres termes liés à la notion d'étude de cas ne sont pas bien définis en sciences sociales, malgré leur usage fort répandu et leur centralité dans le discours des sciences sociales. (Ragin, 1992, p. 1)

⁴ Certains auteurs insistent au contraire sur le caractère « relationnel » de la notion de cas. Pour qu'un objet d'étude constitue un *cas*, il faut qu'il puisse être relié à un contexte ou à une théorie (Wieviorka, 1992, p. 160).

1.1. Méthode, stratégie de recherche, ou paradigme?

Hammersley et Gomm proposent donc de définir l'étude de cas en la contrastant avec l'enquête statistique⁵ (*social survey*) et l'étude expérimentale (*experiment*). L'enquête statistique porte sur un grand nombre de cas (ou unités d'analyse) sur lesquels est relevé un nombre restreint d'informations. Par contraste, l'étude de cas porte sur quelques cas, voire un seul, sur lesquels on recueille une grande quantité d'informations suivant toutes sortes de dimensions. Le cas peut être un individu (récit de vie), un événement, une institution, etc. La recherche expérimentale, pour sa part, concerne aussi un nombre réduit de cas, mais ceux-ci sont créés artificiellement (et un certain nombre de variables sont contrôlées par le chercheur), tandis que les études de cas portent sur des cas survenant naturellement.

Yin (2003) souligne pour sa part l'importance de distinguer l'étude de cas d'autres approches méthodologiques telles que l'ethnographie, l'observation participante (p. 12) et la théorisation ancrée (p. 28). Il explique notamment que contrairement à l'ethnographie, dans une étude de cas, le chercheur ne doit pas nécessairement aller sur le terrain ni mener des observations directes et détaillées du phénomène à l'étude (p. 15). En revanche, Hammersley et Gomm (2000, p. 3) donnent clairement une « saveur » ethnographique à l'étude de cas en indiquant qu'elle a tendance à attribuer beaucoup de poids au sens que les acteurs donnent eux-mêmes à leurs conduites plutôt qu'à l'analyse externe du chercheur. Pour ces auteurs, la démarche du chercheur consisterait plus à « donner une voix aux acteurs qu'à les utiliser comme des informateurs ou des répondants » (*ibid.*).

Une autre erreur courante selon Yin (*ibid.*, p. 12) est de considérer l'étude de cas comme une recherche exploratoire, préliminaire à une recherche plus approfondie et à plus grande portée en termes de généralisabilité. Hamel (1998) exprime bien la condescendance avec laquelle la sociologie a traditionnellement considéré l'étude de cas :

Elle n'a d'intérêt qu'à titre de démarche exploratoire et celle-ci, pour donner corps à une étude, doit être confortée sinon régénérée par le moyen de méthodes proprement dites. Certes, la démarche qu'elle autorise pointe des objets d'étude éventuellement dignes d'intérêt, mais leur construction méthodologique s'établira dans de meilleures

⁵ Le mot *survey* (littéralement « enquête ») est employé absolument par plusieurs auteurs, sans donner de référence disciplinaire ou méthodologique précise. Il semble correspondre à ce que les sociologues francophones appellent une « enquête statistique ».

conditions par l'intermédiaire de méthodes qui portent vraiment ce nom : l'observation participante, l'entrevue semi-directive, la « méthode documentaire », etc. (Hamel, 1998, p. 122)

De façon générale, Yin explique qu'il ne faut pas situer l'étude de cas sur le plan des techniques de collecte de données (« *data collection techniques* »), mais qu'il s'agit d'une « stratégie de recherche globale (*comprehensive*) » (p. 14), « comportant une « logique de conception (*design*) de la recherche, des techniques de collecte de données et des approches spécifiques en regard de l'analyse des données » (*ibid.*). Hammersley et Gomm (*art. cit.*) constatent pour leur part que tandis que pour certains auteurs, l'étude de cas est une méthode de recherche faisant partie de la panoplie du chercheur en sciences sociales, pour d'autres, à l'instar de Lincoln et Guba (2000 [1979]), il s'agit plutôt d'un « paradigme de recherche distinct » (Hammersley et Gomm, 2000, p. 5). Quand bien même on la considérerait comme une méthode de recherche, l'appellation « étude de cas » recouvre un arc-en-ciel de variantes, selon le niveau de détail de l'étude, l'ampleur et le nombre de cas (aspect comparatif), le degré de prise en compte du contexte sociohistorique, ainsi que la posture du chercheur dans un *continuum* qui va de la description/explication à la prescription/évaluation (p. 3-4) et jusqu'à l'intervention⁶.

D'autres considérations visent la nature des données recueillies. Pour Hammersley et Gomm (*art. cit.*), le plus souvent, dans une étude de cas, il s'agit de données non structurées que l'on va analyser qualitativement, souvent en recourant à une *analyse narrative* (Becker, 2000) visant à « saisir les cas dans leur unicité » (« *capture cases in their uniqueness* », Hammersley et Gomm, 2000, p. 3). Toutefois, Yin (*op. cit.*) diverge sur ce point, considérant que les études de cas peuvent combiner des preuves quantitatives et qualitatives (p. 15), voire ne reposer que sur des données quantitatives (p. 14). À son sens, il ne faudrait donc pas associer trop étroitement « étude de cas » et « recherche qualitative » (*ibid.*).

⁶ À titre d'exemple, mentionnons la méthode de « l'intervention sociologique » développée par Wieviorka et Touraine pour l'étude des conflits sociaux. En réunissant divers protagonistes d'un conflit pour discuter des hypothèses qu'il a élaborées à partir de son étude de cas, le chercheur amène les acteurs en question à réfléchir collectivement et à produire de nouvelles interprétations sur le conflit qui les a opposés (Wieviorka, 1992, p. 164).

1.2 Une définition plurielle

Au vu de ce qui précède, peut-on tenter une définition opératoire de l'étude de cas? On voit nettement se dégager deux visions de l'étude de cas; celle de Hammersley *et al.*, très liée à l'ethnographie – dont Hammersley est d'ailleurs un théoricien – et celle de Yin, qui, dans ce qui semble être une volonté d'établir la scientificité de l'étude de cas, tente au contraire de la démarquer des recherches purement qualitatives et inductives. Si l'on se réfère à Yin (2003, p. 13-14), une étude de cas est une recherche empirique qui :

1. traite d'un phénomène *contemporain* dans son contexte;
2. est caractérisée par le fait que les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas claires;
3. comporte une abondance de variables pertinentes;
4. s'appuie sur de multiples éléments de preuve, qui doivent converger (triangulation);
5. est orientée par un cadre théorique existant.

Yin relie donc directement l'étude de cas à la *prise en compte du contexte* dans l'étude d'un phénomène. Hamel (1998, p. 123) observe judicieusement que « l'étude de cas consiste donc à rapporter un phénomène à son contexte et à l'analyser pour voir comment il s'y manifeste et se développe ». On voit se dessiner ici une première convergence entre l'étude de cas et les STS. Bowden (1995) considère en effet que « le principal fil reliant entre elles les mailles du tissu des STS est la notion que les sciences et techniques doivent être vues *en contexte* » (p. 75, souligné par l'auteur).

Fait intéressant, Yin exclut les études rétrospectives et historiographiques, les chroniques, récits de vie, etc. Pour Yin, l'étude de cas est une recherche *contemporaine* au phénomène en question⁷. Pour Hamel (1998), « l'accent mis [par Yin] sur les phénomènes *contemporains* laisse entendre que l'étude de cas relève de la sociologie » (p. 123, souligné par l'auteur). Cette position ne fait pas l'unanimité parmi les auteurs. Dans un article

⁷ Nous verrons que cette conception rejoint celle de Latour et Woolgar (1996 [1979]) lorsqu'ils préconisent l'étude de la science *en action* par opposition aux études rétrospectives. Mais comme nous le verrons aussi, les chercheurs en STS, à commencer par Latour lui-même, n'appliquent pas toujours ce principe à la lettre. Il faut aussi signaler, à cet égard, que certains contributeurs au champ des STS sont, de par leur formation, des *historiens* des sciences et des techniques (par exemple, Thomas Hugues).

éclairant sur les rapports entre l'étude de cas, la sociologie et l'histoire, Michel Wieviorka (1992) apporte plusieurs nuances. Ce n'est pas l'ancienneté ou la contemporanéité du cas qui le fait ressortir de l'une ou de l'autre de ces sciences sociales, mais plutôt la façon dont il est analysé et interprété. Un cas survenu dans le passé peut être utile au sociologue pour isoler un phénomène ou une catégorie sociologique, ou encore pour élaborer de nouveaux concepts et outils théoriques (p. 161), à condition de prendre garde d'éviter les anachronismes dans le type d'explications mobilisées dans l'interprétation des conduites des acteurs (p. 169). Plus encore, cet auteur affirme que chaque cas appelle à une compréhension d'ordre sociologique (analytique) et d'ordre historique (synthétique) (p. 166); c'est cette dualité, à savoir son inscription dans un double contexte théorique et historique, qui définirait et constituerait la singularité d'un cas. Cela amène l'auteur à remarquer que la comparaison de plusieurs cas est généralement nécessaire (p. 167). Ainsi, pour articuler leurs réflexions sur les études de cas, Hammersley, Gomm et Foster (2000) commentent longuement la recherche comparative de Skocpol (1979) sur les révolutions française, russe et chinoise.

Autre point qui ne fait pas consensus, l'affirmation de Yin selon laquelle l'étude de cas doit s'appuyer sur une théorie préexistante. Pour Yin en effet, contrairement aux approches ethnographiques et aux approches qualitatives influencées par la théorisation ancrée de Glaser et Strauss pour lesquelles il y a peu d'hypothèses forgées *a priori*, l'étude de cas s'appuie nécessairement sur une théorie plus ou moins élaborée qui oriente/guide à la fois la conception de la recherche, la collecte des données et l'analyse⁸. Becker (2000, p. 230) semble aller dans ce sens et remarque non sans ironie que le chercheur qui pratique l'étude de cas a tendance à choisir le cas qui valide la théorie, ou du moins, qui est *explicable* en vertu de la théorie, les anomalies étant rejetées comme n'étant pas de « bons » cas.

Ce point de vue de Yin n'est toutefois pas partagé par Hammersley, Gomm et Foster (2000). Pour ces auteurs, les études de cas permettent de voir à l'œuvre – « *in situ* » (*ibid.*)

⁸ Wieviorka (1992, p. 159) évoque ainsi la notion de « cas » en médecine. Un tableau clinique singulier ne constitue un cas intéressant pour le médecin qu'à la condition que ce dernier puisse reconnaître une pathologie déjà décrite dans la littérature médicale, ou qu'il puisse lui permettre de décrire une nouvelle maladie que ses confrères seront susceptibles de rencontrer dans leur pratique.

– des chaînes de causalité et par suite, d'échafauder des théories. Hammersley *et al.* se réclament du mouvement de pensée initié par Glaser et Strauss qui, dans leur ouvrage sur la « découverte » de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967), expliquent que l'observation sur le terrain permet de voir se manifester des relations entre variables « *in vivo* ». Ils citent également un article de Waller (1934) qui fonde épistémologiquement la validité de l'extrapolation théorique à partir d'une étude de cas, en s'appuyant notamment sur un argument basé sur la psychologie de la forme (*Gestalt theory*) qui fait valoir que le cerveau humain est capable de reconnaître des *patterns* – temporels, causaux – à partir d'un nombre restreint de traits et d'occurrences.

Si l'on récapitule ce qui précède en s'efforçant d'intégrer les points de vue exposés, nous proposons de considérer deux types d'études de cas : une étude de cas « illustrative » ou « probatoire » au plan théorique, consistant à tester et à corroborer une hypothèse à partir d'un cas concret, et une étude de cas « ouverte » dans le sens où il n'y a pas de cadre théorique *a priori* mais émergence de propositions théoriques au fur et à mesure de la description dense⁹ (*thick description*) des phénomènes sociaux observés, dans une démarche assez proche de la théorisation ancrée¹⁰.

Les tensions conceptuelles que nous avons relevées concernant les liens de l'étude de cas avec l'ethnographie, la théorisation ancrée, la théorie, la généralisation, ainsi que la posture plus ou moins normative du chercheur sont autant de thèmes qui nous permettront d'articuler notre analyse sur le statut de l'étude de cas dans le champ des STS.

1.3 Le cas... de la monographie

Dans notre tentative de circonscrire la notion d'étude de cas, il nous semble nécessaire de dire quelques mots sur le terme « monographie », qui apparaît çà et là dans la littérature francophone¹¹. En sociologie, le terme désigne une enquête ou une étude « approfondie

⁹ Le terme « description dense » est l'équivalent généralement admis en français pour traduire l'expression *thick description* de l'anthropologue américain Clifford Geertz. Voir Geertz (1998 [1973]).

¹⁰ C'est cette dernière démarche, consistant à « inventer chemin faisant », qu'Howard Becker a suivie dans son étude des mondes de l'art (Becker, 2005).

¹¹ Mais pas dans la littérature anglosaxonne où le terme « *monograph* » semble désigner presque exclusivement une publication non périodique, sens en usage également en français, en bibliothéconomie.

limitée à un fait social particulier et fondée sur une observation directe qui, mettant en contact avec les faits concrets, participe de l'expérience vécue et relève de la sociologie compréhensive »¹². Il est frappant de constater la ressemblance de cette définition avec certains traits de la définition de l'étude de cas esquissée plus haut. Ce fait n'a pas échappé à Hamel (1998) qui, au terme d'une comparaison des deux notions et tout en signalant que la monographie est plutôt revendiquée comme sienne par l'anthropologie, observe qu'aujourd'hui, « la distinction entre monographie et étude de cas tend à s'effacer » (p. 125).

Ce rapprochement entre l'étude de cas et la monographie est intéressant dans la mesure où il semble quelque peu conforter l'affirmation d'Hammersley et Gomm qui ouvrirait la présente section, à propos du rejet du terme *étude de cas* dans les années 1980. Par exemple, on notera que l'étude de cas de Josiane Jouët (1989) sur la messagerie Minitel « Axe » en France est qualifiée de « monographie » par son auteur (p. 51). Et pourtant, la description de la démarche d'enquête fait penser immédiatement à une étude de cas « ouverte » : observation participante en ligne et hors ligne ayant permis de collecter « un grand nombre de données », entretiens qualitatifs approfondis avec une dizaine d'utilisateurs dont certains choisis en fonction de leur rôle clé, etc.

2. L'influence de l'ethnographie

2.1 L'ethnographie et les STS

Faisant le point sur le recours aux méthodes ethnographiques dans les STS, David Hess (2002) distingue deux générations de chercheurs. La première génération a publié ses travaux phares au début des années 1980 et comprend des chercheurs tels que Collins, Pinch, Bijker, Latour, Callon, Woolgar, Law, Knorr Cetina, etc. Elle est principalement européenne et surtout britannique, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce courant de recherche se développe en quelque sorte en réaction à la tradition mertonienne,

¹² *Le trésor de la langue française informatisé* (TLFi), en ligne : <<http://atilf.atilf.fr>>. À noter que les auteurs de l'article indiquent que l'enquête monographique se définit par opposition à l'enquête statistique.

essentiellement américaine. La deuxième génération, nettement plus étatsunienne, émerge au milieu des années 1990, et ses membres proviennent de traditions de recherche éloignées des STS telles que les études féministes, les *cultural studies* et l'anthropologie. Parmi les figures représentatives de cette nouvelle génération, on retrouve notamment Haraway, Suchman, Stone, mais aussi Star et Bowker que Hess situe à la charnière des deux générations (Hess, *ibid.*, p. 242).

Hess note que les études de deuxième génération « tendent à être multisituées (*multi-sited*) » et que « les projets ethnographiques demandent plus de temps sur le terrain » (*ibid.*, p. 236). Il recense les méthodes ethnographiques utilisées dans les recherches actuelles en STS :

assister à des congrès (un site préféré aux laboratoires par les membres de la deuxième génération), travailler dans des laboratoires et des maisons d'enseignement, assister à des conférences virtuelles et présentes, interviewer un large spectre de personnes associées à la communauté, lire une vaste littérature technique, faire du travail d'archive, développer des relations à long terme avec des informateurs (qui peuvent, avec le temps, devenir des amis ou même des cochercheurs¹³), interviewer des *outsiders* et des individus ordinaires sur leur perception de la communauté d'experts et de ses extrants (*products*), devenir membre d'organisations activistes et de mouvements sociaux, et offrir des services et de l'aide à la communauté (par exemple, en rédigeant des textes ou en présentant des conférences sur les aspects sociaux, historiques et réglementaires (*policy*) de la communauté). (Hess, 2002, p. 239)

En outre, il mentionne certaines particularités qui sont propres aux études ethnographiques en STS. Notamment, il observe que, dans les études sur « la science en train de se faire » ou les objets techniques à l'état naissant, « ethnographes et informateurs tâtonnent ensemble pour comprendre ce qui se passe » (p. 238). Il signale aussi qu'il y a un certain risque, pour le chercheur en STS, de s'aliéner ses informateurs à partir du moment où ces derniers perçoivent la posture du sociologue consistant à voir le social et le culturel dans le travail scientifique et technique, comme une menace pour la crédibilité de leur travail – ce qui peut déclencher une « guerre des sciences ». Il note aussi que la plupart des scientifiques ont un

¹³ C'est ce qui se passe dans le cas de la collaboration entre Collins et Sanders (2007). Voir n. 19.

cadre d'analyse *asymétrique* qui oppose fortement le scientifique et le non-scientifique, ce dernier étant souvent assimilé au social et au culturel (*ibid.*)¹⁴.

Enfin, résumant ce qu'il conçoit comme « une bonne ethnographie » en STS, Hess conclut : « Ici, la voix ethnographique est celle de la description dense (Geertz, 1998 [1973]), comme dans le travail d'interprétation historique ou d'exégèse textuelle, sans nécessairement s'en tenir aux limitations textualistes de l'anthropologie interprétative de Geertz » (p. 239).

2.2 Études de cas : la description dense et l'ombre de Geertz

Comme nous l'avons dit plus haut, il existe des liens étroits entre l'étude de cas et l'ethnographie, sans que toutefois les deux approches se confondent. Dans quelle mesure les études de cas en STS sont-elles ethnographiques? Un premier élément de réponse se trouve dans la façon dont les chercheurs se définissent eux-mêmes. Par exemple, au début des années 1990, évoquant le projet de métro futuriste Aramis, Bruno Latour (1993) se présentait comme un « ethnographe des hautes technologies¹⁵ ».

Plus récemment, dans un livre où il fait l'ethnographie du Conseil d'État en France (Latour, 2002), il inscrit encore sa démarche dans l'ethnographie. Commentant cet ouvrage, des spécialistes du droit observent que :

Bruno Latour utilise l'ethnographie comme méthode d'enquête, en la justifiant par ce qu'Yves Duroux appelle un axiome de « complétude » du monde, selon lequel il faut juger le monde à partir de ce qui existe, et de ce qui « fait » le monde, en présupposant que tout ce qui le fait fonctionner est là, sous nos yeux. Il utilise même une ethnographie qu'on pourrait qualifier de « nomade », pour reprendre un terme à la mode, dans la mesure où il invite à suivre les acteurs à mesure qu'ils se déplacent de contexte en contexte. Et Bruno Latour utilise la « description dense » de Geertz, en l'appuyant sur l'axiome qu'il qualifie d'« irréduction », selon lequel la seule stratégie d'écriture légitime consiste dans la description touffue de contextes locaux et non dans l'agrégation d'éléments dans de grandes catégories par rapport auxquelles ces descriptions pourraient se réduire. (Raymond *et al.*, 2004, p. 173-174)

¹⁴ Harry Collins a entrepris de développer une relation symétrique avec les scientifiques qu'il étudie. Voir n. 19.

¹⁵ Curieusement, il ne définit pas ce qu'il entend par « haute » technologie, ni pourquoi il se sent obligé de spécifier le degré de technologie, comme si son modèle ne pouvait s'appliquer à une « basse » technologie, qui constitue pourtant la technologie de pointe d'hier!

Michel Callon, tout en s'en distanciant parfois, s'inspire aussi volontiers de Geertz. Ainsi, dans Bijker *et al.* (1987), il paraphrase la formule célèbre de Geertz pour qui l'ethnographe qui veut comprendre la culture d'une population donnée doit « lire par-dessus l'épaule » des sujets observés. Pour Callon en effet (1987, p. 98), les cas d'innovation « radicale » dans lesquels « les ingénieurs sont forcés d'élaborer des théories sociologiques explicites » sont précieux, car ils permettent « aux sociologues d'explorer de larges pans de la société (*en lisant par-dessus l'épaule des ingénieurs*, pour ainsi dire) »¹⁶.

Hess (2002, p. 239) estime que la meilleure garantie pour ne rien « tenir pour acquis » en STS consiste dans la description dense du terrain – dans le menu détail et l'épaisseur de ses différentes couches – associée à une constante interrogation des données (travail d'interprétation/exégèse). Il ajoute qu'« il y a une tension entre une tendance à s'immerger dans la complexité des détails ethnographiques et la tendance à produire une contribution explicite à une tradition de recherche au moyen de modèles théoriques et de découvertes empiriques, mais qu'[il] considère qu'une bonne ethnographie peut et doit faire les deux » (*ibid.*). Bowden (1995, p. 72) abonde en son sens, remarquant qu'il existe au sein des STS une tension – liée à l'histoire de la formation du champ – entre une propension à la *description/narration* héritée des sciences historiques, et une propension à l'*explication* héritée des sciences sociales. Cela aurait amené un certain consensus sur le recours à la description dense de Geertz qui combine, à même le « récit », la description et l'analyse/interprétation.

Bijker, Hugues et Pinch (1987, p. 107) parlent eux aussi de « *thick description* » à propos des études de cas en *social studies of technology* (SST). Bijker inscrit d'ailleurs explicitement sa démarche dans « l'approche ethnographique » (Bijker, 1992, p. 77), qui privilégie le « sens attribué aux artefacts » et ne cherche pas « à imputer des intérêts cachés aux groupes sociaux » contrairement aux sociologies structuraliste, marxiste et fonctionnaliste (*ibid.*). « Un point de départ important consiste à laisser parler les acteurs pour eux-mêmes (*for themselves*) », poursuit Bijker (*ibid.*, p. 78). On peut rapprocher cette

¹⁶ Souligné par nous.

posture de celle qui est prônée par Hammerseley et Gomm, pour qui la démarche du chercheur consiste à « donner une voix aux acteurs » (Hammersley et Gomm, 2000, p. 3).

La théorie de l'acteur-réseau (*actor-network theory*, ANT) et l'approche « SCOT » (*social construction of technology*) partagent le principe de méthode qui consiste à « suivre les acteurs » (Latour). Toutefois, cette dernière approche, qui affectionne plutôt l'étude rétrospective d'artefacts déjà stabilisés, ajoute une dimension historique qui passe par l'analyse de documents d'archive par la méthode de la « boule de neige historique » (*historic snowballing*) (Bijker, 1992, p. 77). Cette dernière, qui s'inspire de la méthode de Collins pour identifier les membres du « noyau dur » d'une controverse (*core set*), consiste à parcourir les documents dont on dispose déjà en notant les nouveaux acteurs qui sont explicitement nommés. À partir de cette liste, le chercheur augmente les archives en se documentant sur les acteurs en question. Le processus se poursuit tant que de nouveaux acteurs – individus ou collectifs – apparaissent dans les documents analysés.¹⁷

2.3 Des visions différentes de l'ethnographie

Il est intéressant de noter qu'une telle orientation méthodologique, qui penche plutôt du côté de la vision d'Hammersley et Gomm (2000) de l'étude de cas, implique l'observation sur le terrain, voire un contact direct avec les acteurs. Latour (1993, p. 372) affirme d'ailleurs « [qu'] entreprendre l'ethnographie d'un cas "high-tech" sans visiter les lieux et les temps où les techniques sont fabriquées revient à faire de l'anthropologie de fauteuil ». D'où les études sur la « vie de laboratoire » (Latour et Woolgar, 1996 [1979]; Lynch, 1985) qui ont marqué la première génération de travaux en STS (Hess, 2002, p. 234). Toutefois, il y a des différences d'approches selon les chercheurs. Collins et Pinch (1982, cité dans Hess, *ibid.*) – courant « constructionniste » parfois appelé École de Bath – s'efforcent de devenir compétents dans le domaine de savoir où évoluent les gens qu'ils étudient : de là

¹⁷ Bijker admet cependant que l'intuition du chercheur joue un rôle important dans la finalisation du processus, notamment dans la décision d'arrêter le corpus. Cela fait écho au propos de Yin (2003) quant à l'objectif de « complétude » (p. 162) que doit viser une étude de cas. Il s'agit pour Yin de « tester les frontières » de l'étude de cas en s'assurant que la pertinence des informations nouvelles décroît, signe selon lui que l'on a atteint la « périphérie analytique » de l'étude (p. 163).

leur méthode, qu'ils appellent « compréhension participante », en lieu et place de l'observation participante¹⁸, jugée par trop positiviste¹⁹.

En revanche, pour Latour, Woolgar et Callon – théorie de l'acteur-réseau (ANT) – le risque de « devenir indigène » (*going native*) en assimilant la culture technique des informateurs est perçu comme un écueil à éviter absolument, car il est primordial pour ces auteurs de maintenir son caractère d'étranger, d'*outsider*, afin de ne pas risquer d'être contaminé par la rationalité interne à la communauté étudiée, par laquelle l'analyste perdrait sa neutralité de jugement²⁰. Il nous semble qu'il y ait ici un lien à faire avec le principe d'*indifférence ethnométhodologique* des ethnométhodologues dont Bruno Latour (1993) et Harry Collins (2007) se réclament parfois, citant volontiers Michael Lynch (1985) qui, en plus d'être un pionnier des STS, peut être considéré comme l'un des fondateurs de l'ethnométhodologie²¹.

¹⁸ Il nous semble que l'on peut opérer un rapprochement relatif, dans cette distanciation avec l'observation participante, avec la notion « d'objectivation participante » de Bourdieu (1978, cité dans Hamel, 1998, p. 134; voir aussi Bourdieu, 2003), qu'il définit comme une prise de « distance de l'observateur par rapport à ses dispositions et positions dans les divers champs de l'espace social » (Hamel, 1998, p. 134). En effet, nous voyons un parallèle entre une telle « démarche d'objectivation » consistant, pour le chercheur, à « saisir au vol la mesure de sa relativité » (*ibid.*) et le relativisme méthodologique associé au programme fort de la sociologie des sciences. Cependant, le rapprochement s'arrête au plan méthodologique, puisque la sociologie critique de Bourdieu envisage un rapport fondamentalement asymétrique entre le sociologue et le sujet observé, vigoureusement critiqué par Latour. Voir, par exemple, B. Latour, « La gauche a-t-elle besoin de Bourdieu? », *Libération*, 15 septembre 1998, en ligne : <<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/Slatour.html>>.

¹⁹ On retrouve cette même posture épistémologique dans les travaux récents de Collins sur l'expertise. Ainsi, Collins et Sanders (2007) introduisent la présentation de leur étude de cas par une note méthodologique dans laquelle ils expliquent que leur travail est basé sur deux entretiens avec des scientifiques-gestionnaires. Mais surtout, ils s'attardent sur ce qu'ils considèrent être une particularité des entretiens en question qui les distingue des entretiens sociologiques habituels. En effet, expliquent-ils, il n'y aurait pas, d'un côté, un interviewé exposant son cadre interprétatif, et de l'autre un intervieweur qui réarticule – en l'interprétant – ce cadre en termes et au moyen de concepts sociologiques. Plutôt, on aurait affaire à une discussion dans laquelle les deux interlocuteurs élaborent conjointement le cadre conceptuel d'analyse. En ce sens, ce type d'entrevue respecterait le relativisme méthodologique et le principe d'une relation symétrique entre l'analyste et l'informateur, défendus par Collins. Mais il faut préciser que cette symétrie n'est pas seulement la conséquence d'un *style* d'entretien, mais qu'elle repose sur une relation pré-existante entre Collins et son interviewé, une relation s'inscrivant dans le temps long (des années), période durant laquelle l'un comme l'autre a peu à peu appris à reconnaître l'expertise de l'autre dans son propre domaine : Collins dans le domaine des ondes gravitationnelles, et Sanders sur la sociologie de l'expertise – dans une sorte de jeu de miroirs.

²⁰ À Thierry Bardini qui proposait de collaborer avec les ingénieurs, Latour aurait répondu : « Vous n'y pensez pas [...], ces gens sont nos drosophiles! » (Bardini, 2007, p. 12).

²¹ Latour se réclame du principe ethnométhodologique de Michael Lynch (1985) selon lequel « la seule explication sociale doit être cherchée dans les ressources techniques spécifiques mobilisées par les acteurs eux-mêmes, et [...] le seul métalangage utilisable est leur langage » (Latour, 1993, p. 375).

Hess note au passage qu'avec le temps, les chercheurs de ce courant ont effectué un *virage vers la technologie* (en délaissant les sciences, voir Woolgar, 1991), tout en délaissant le travail d'observation directe, sur le terrain, pour lui préférer les entrevues et l'analyse documentaire. Et c'est d'ailleurs le cas de Latour (1993) qui, tout en prétendant se démarquer des sociologues pré-SSK²² et des « anthropologues en fauteuil », et tout en affirmant que le problème des études de cas de nouvelles technologies (« *modern high-tech cases* »), c'est que les technologies « ne sont pas étudiées en détail alors qu'elles sont encore au stade de *projet* » (p. 380, souligné par l'auteur), n'en admet pas moins – et c'est un peu paradoxal – qu'il a eu « à fouiller pour retrouver les restes de prototypes, de voies [ferrées], de documents, tout comme le technologue [étudiant] des techniques traditionnelles perdues dans la nuit des temps » (p. 386). Et pour cause : son étude de terrain a débuté alors que le projet Aramis était sur le point d'être abandonné...

Bien que les chercheurs en STS semblent s'entendre pour accorder un rôle prééminent à la description dense dans les études de cas, pour les tenants de l'ANT, nous avons constaté au fil des travaux un glissement de plus en plus marqué vers une tendance à considérer le cas avant tout comme un support/prétexte à la théorisation et/ou à la validation de théories existantes. Dès lors, le chercheur « fait parler » le cas essentiellement pour illustrer des assertions théoriques, au risque de verser dans le travers que Woolgar (1984) voulait dénoncer chez certains sociologues des sciences, adeptes d'une « ethnographie instrumentaliste » qui « se caractérise par l'utilisation des expériences de l'observateur pour illustrer des schémas théoriques préconçus [...] ». On reconnaît ici le type d'étude de cas que nous avons proposé de qualifier d'illustrative.

Notons que cela rejoint la remarque de Becker (2000, p. 228) à propos du caractère quasi tautologique de certaines études de cas. Mais cela nous amène aussi, plus globalement, à la question du rapport de l'étude de cas à la théorie qu'elle soit existante ou en cours d'élaboration. Nous allons maintenant examiner cette articulation, d'une manière générale et dans le cas particulier des études de cas en STS.

²² L'acronyme SSK fait référence à la sociologie de la connaissance scientifique (*sociology of scientific knowledge*), qui a marqué un tournant dans la sociologie des sciences.

3. L'articulation avec la théorie

L'étude de cas, en tant que stratégie voire paradigme de recherche, et les STS, en tant que tradition de recherche²³, partagent une même préoccupation méthodologique profonde : le lien – hiérarchique, logique, séquentiel – entre l'empirie et la théorie, entre l'observation sur le terrain et la formulation des concepts et des relations entre ces concepts²⁴. Autre questionnement – connexe : le statut de la théorie. Doit-elle forcément permettre d'expliquer des régularités empiriques observables avec un certain degré de prédictibilité? Ou peut-on, avec Gilles-Gaston Granger, qu'il existe au moins deux « niveaux » de théorie : les théories *explicatives* (auxquelles nous venons de faire allusion) et les théories *descriptives*, « fourniss[ant] essentiellement un cadre pour la description des faits [...], préliminaire à toute théorisation plus poussée » (Granger, 1992, cité dans Hamel, 1998, p. 136-137) ? Law et Bijker (1992, p. 291) se demandent notamment si les facteurs expliquant le succès ou l'échec d'une innovation sociotechnique ne sont pas si complexes qu'on devrait limiter l'ambition théorique à répondre au « comment » plutôt qu'à expliquer le « pourquoi » :

Le travail de l'investigateur n'est pas de découvrir les causes finales, car il n'y a pas de causes finales. Il consiste plutôt à révéler au grand jour ces schèmes [qui caractérisent les innovations, soit des « ensembles d'opérations, stratégies et concaténations »] et à exposer leur caractère contingent. (Law et Bijker, 1992, p. 292)

Si l'on applique ce questionnement général à l'étude de cas, doit-elle servir, comme le pensent Hammersley, Gomm et Foster (2000) et, plus encore, Lincoln et Guba (2000 [1979]), à produire des théories explicatives ? À « tester un argument théorique » déjà formulé comme le suggérait Woolgar dans la citation que nous reproduisons dans l'introduction de ce texte? Mais alors se pose immédiatement le problème de la *représentativité* du cas. S'agit-il plutôt de mettre au jour les mécanismes complexes qui

²³ C'est-à-dire non seulement un champ, mais également une communauté intellectuelle partageant, si ce n'est un paradigme, du moins un référentiel épistémologique commun, notamment, selon Hess (2002), les quatre principes du programme fort de la sociologie des sciences pour la « première génération » de chercheurs, et le principe du relativisme culturel, pour la seconde.

²⁴ À cet égard, parler du « cadre » théorique d'une recherche comporte déjà un biais important à la lumière de ce questionnement, puisque cela dénote l'idée qu'un appareil conceptuel ainsi que certains « narratifs » – par exemple, la métaphore de la construction (Sismondo, 2008, p. 14) – encadrent, donc, dirigent le regard de l'analyste avant même qu'il se soit plongé dans les données empiriques.

permettent de comprendre « pourquoi » – ce qui revient à dire *comment* – une théorie se vérifie dans une situation, un contexte, un cas donnés (Markus, 1983, cité dans Yin, 2003, p. 29) et, ce faisant, raffiner notre compréhension du phénomène ainsi que le modèle théorique censé en rendre compte? Une étude de cas n'est-elle, en définitive, comme l'énonce un peu abruptement Latour (1993, p. 388), « [qu']une histoire de plus pour faire valoir un point de vue (*make a point*) »?

3.1 La perspective de la théorisation ancrée et l'approche des mondes sociaux

Une tradition de recherche sociologique, héritière de l'École de Chicago, considère que la méthode ne devrait pas être subordonnée à la théorie, mais qu'elle devrait plutôt « ancrer » la théorie : il s'agit de la sociologie des mondes sociaux, approche fondée par Anselm Strauss (1978, cité dans Clarke et Star, 2008, p. 114) et s'inscrivant dans le courant de l'interactionnisme symbolique. Clarke et Star (2008) présentent le cadre conceptuel des mondes sociaux comme un « *theory/methods package* », puisque selon ces auteurs, théorie et méthode sont inextricablement liées. Cela fait d'ailleurs écho au propos d'Howard Becker – qui est incidemment l'une des figures emblématiques de cette tradition de recherche – lorsqu'il considère, s'appuyant notamment sur les travaux de Kuhn (1962) et de Star (1989), que les chercheurs sont généralement contraints, en s'inscrivant dans un paradigme ou une tradition disciplinaire, d'adopter un ensemble de conventions méthodologiques sous la forme de « paquets » (*packages*) à prendre en bloc, aussi bien pour la collecte de données que pour la façon d'analyser ces données, et que cela tend à filtrer certains résultats inattendus ou tout simplement divergents (Becker, 2000, p. 232).

C'est la théorisation ancrée – dans la version développée par Strauss – qui constitue le volet méthodologique du « paquet » de l'approche des mondes sociaux en STS (Clarke et Star, 2008, p. 117). Selon Clarke et Star, l'approche des mondes sociaux n'est pas une théorie au sens classique – au sens de théorie *explicative* – dans la mesure où elle se contente plutôt de fournir des « concepts sensibilisants » (*sensitizing concepts*). Herbert Blumer (1954) définit ce type de concept ainsi :

Tandis que les concepts définitifs fournissent des prescriptions sur ce qu'il faut voir, les concepts sensibilisants se contentent de suggérer la direction où il faut regarder. (Blumer, 1954, p. 7, cité dans Bowen, 2006).

Quoiqu'ils ne soient pas indispensables pour pratiquer la théorisation ancrée, Bowen (2006, p. 3) considère que les concepts sensibilisants fournissent des « lignes directrices » (*guidelines*) pour aborder le terrain. Ils constituent des « points de départ », « des idées en arrière-plan qui informent le problème de recherche d'ensemble » (Charmaz, 2003, cité dans Bowen, 2006). Bowen considère que « les concepts sensibilisants peuvent être efficaces (*effective*) pour fournir un cadre d'analyse de données empiriques et, ultimement, développer une compréhension approfondie de phénomènes sociaux » (*ibid.*, p. 8), mais qu'il est essentiel de dépasser le niveau purement descriptif pour passer à l'interprétation et à l'explication, en dégagant des thèmes, et en construisant une théorie à partir de ces thèmes. Cela va dans le sens des propos de Jean-Michel Chapoulie pour qui la description devrait aboutir à la

construction explicite de catégories d'analyse dégagées des points de vue pratiques des différents acteurs sociaux. Ces catégories d'analyse, construites par une démarche inductive, permettent le recueil plus rigoureux de données et la présentation de descriptions précises et systématiques, et non vagues ou anecdotiques [...] (Chapoulie, 1985, cité dans Hamel, 1998, p. 135)

Il est à noter que les concepts sensibilisants dépendent du domaine spécifique qui intéresse le chercheur. À titre d'exemple, parmi les concepts sensibilisants utilisés en STS dans la perspective des mondes sociaux, on trouve l'*objet-frontière*, l'*arène*, les *acteurs et actants impliqués*, ou encore l'*infrastructure-frontière* (Clarke et Star, 2008, p. 118). Par « frontière », on entend ici l'intersection ou jonction entre divers mondes sociaux. Ainsi que le terme « d'actant » le laisse entendre, l'approche des mondes sociaux (ou des arènes, qui sont, en quelque sorte, des métamondes sociaux) est proche parente de l'ANT (Clarke et Star, *ibid.*, p. 122). Elle s'intéresse aux mêmes objets d'étude – notamment, les controverses, mais « elle offre des affordances bien différentes et poursuit des finalités analytiques distinctes » (*ibid.*), prenant notamment davantage en considération la dimension diachronique des phénomènes sociotechniques, et adoptant moins volontiers le « point de

vue du plus fort » (*ibid.*) pour opter pour un examen « pluraliste » de « toutes les perspectives [des acteurs impliqués dans] la situation ». ²⁵

3.2 Une approche « hybride » : l'École de Montréal

Étant donné qu'une bonne proportion d'études de cas s'inscrivant dans l'approche des mondes sociaux tend à s'intéresser à l'émergence de, et à la compétition entre champs disciplinaires par le biais de l'étude des pratiques de coopération dans les environnements de travail (Clarke et Star, *ibid.*, p. 124), il nous paraît pertinent de faire un rapprochement avec une autre tradition de recherche, organisationnelle, désignée sous le nom « d'École de Montréal ». Celle-ci aborde les phénomènes d'innovation sociotechnique, en articulant un cadre théorique qui s'efforce de faire la synthèse entre l'ANT, la théorie de l'action située de Lucy Suchman et la théorie de la structuration d'Anthony Giddens (Taylor *et al.*, 2001) ²⁶. En revanche, cette approche n'adopte pas la logique du « paquet théorie/méthode » et, en particulier, la théorisation ancrée.

La référence à l'action située et à Giddens nous renvoie par contre à la question du « statut du cas » (Hamel, 1998). Jacques Hamel soutient en effet que la transition de la monographie (étroitement liée à une *localité* dans la tradition anthropologique) à l'étude de cas reflète le processus de *délocalisation* qui accompagne le passage à la modernité, et en vertu duquel on assiste à « l'extraction des rapports sociaux des contextes locaux d'interaction, puis leur restructuration dans des champs spatio-temporels indéfinis » (Giddens, 1994, p. 30, cité dans Hamel, 1998, p. 130). La *localité* serait donc devenue une notion de nature théorique et méthodologique (Hamel, *ibid.*, p. 129), et serait intimement liée à la définition même d'un « cas » en sociologie.

²⁵ Les auteurs se risquent à une explication culturelle de la différence entre les deux approches. L'ANT serait marquée par la tradition politique d'un pouvoir central fort en France, tandis que la perspective « mondes sociaux/arènes » serait plus en phase avec le pluralisme américain (Clarke et Star, 2008, p. 123).

²⁶ Par ailleurs, on notera que Susan Leigh Star est largement citée par Taylor *et al.* (*op. cit.*).

3.3 Le cas au service de la théorie ou l'étude de cas imaginaire

Tout comme l'approche constructionniste – en particulier le courant de la construction sociale des technologies (SCOT) – la sociologie de la traduction ou de l'acteur-réseau (ANT) privilégie l'étude de cas comme fondement de ses analyses et élaborations théoriques. Toutefois, à côté de quelques études clés qui font figures aujourd'hui de références – dont Callon (1986) et Latour (1993) constituent de bons exemples – il est permis de se demander si l'on a vraiment toujours affaire à des cas concrets et documentés ou s'il ne s'agit pas plutôt, pour certains, d'exemples ou de cas « paradigmatiques » permettant de donner au discours théorique une (pseudo) légitimité empirique. L'exemple de l'étude de la porte dans Latour (1992) est représentatif en effet d'une tendance, chez cet auteur en particulier, à substituer *l'expérience de pensée* à l'étude de cas.

Le problème se pose en effet lorsque le chercheur « ANT » – qui se porte en faux, rappelons-le, contre les études historiographiques – entreprend d'analyser un objet technique stabilisé. Comment ouvrir la « boîte noire » et mettre en évidence le procès de traduction, ou, dans les termes d'Akrich, les *scripts*, ces prescriptions contenues dans le « texte » du dispositif et qui visent à orienter son usage, voire à « configurer » ses usagers (Woolgar)? Alors que Madeleine Akrich (1992) s'attelle à *dé-(s)crire* des objets techniques entourés d'indices sur les médiations croisées entre concepteurs et usagers dont ils sont les noeuds – notamment les contrats d'utilisation et les modes d'emploi, mais aussi les situations de dysfonctionnement ou de transplantation dans un autre environnement culturel (Akrich, 1992, p. 211) – Bruno Latour (1992) étend la portée de l'analyse à des « artefacts ordinaires et banals » (*mundane*) de la vie quotidienne (une porte, un « groom », un feu rouge, un ralentisseur ou « gendarme couché », une ceinture de sécurité...). Et s'il rappelle que « l'analyste doit saisir empiriquement [l]es situations [qui permettent] d'explicitier (*write down*) les scripts », il peut cependant s'en passer : « Quand aucune [situation de ce type] n'est à sa disposition, *l'analyste peut toujours se livrer à une expérience de pensée* » (Latour, 1992, n. 5, p. 255; souligné par nous).

C'est d'ailleurs la cible de l'une des critiques que Collins et Yearley (1992) adressent à Latour dans leur fameuse diatribe à l'encontre de l'ANT, visant directement l'article de Latour (1992) :

Étant donné que nous voulons comprendre le pouvoir et l'agentivité (*agency*) des portes et des ferme-porte, la méthode appropriée, nous semble-t-il, devrait comporter un peu de génie mécanique, un peu science des matériaux, et un peu d'architecture orientée vers l'ingénierie. Ou encore, elle pourrait consister en observations détaillées des usages d'une porte; des enregistrements vidéo de personnes entrant et sortant par une porte seraient un bon début. Il est clair que la méthode interprétative est inutilisable, puisque les portes n'ont pas de vie sociale à laquelle nous pourrions participer. [...] Nous aurions beau ouvrir des portes cent fois par jour, nous resterions des étrangers dans le monde des choses. (p. 318)

Et comment fait-il pour nous convaincre de l'agentivité des portes? La question n'est pas : où sont passées les masses manquantes? Mais : où est passée la méthode? Il s'avère que la méthode [qu'on cherchait] est celle des hypothèses contrefactuelles.²⁷ (*ibid.*)

La méthode contrefactuelle est très excitante à utiliser parce qu'elle laisse le champ libre à l'imagination. (p. 319-320)

Mais on ne rencontre pas ce procédé que sous la plume de Bruno Latour. On le trouve, par exemple, chez Collins, dans l'invocation – plutôt ironique – d'un professeur de *cultural studies* en quête d'une « carrière plus lucrative » et qui se reconverterait en plombier (Collins et Sanders, 2007, p. 640), pour illustrer son concept d'expertise référée. Ou encore, dans celle d'un espion démasqué par une question (*voir* Selinger, Dreyfus et Collins, 2007, n. 1, p. 723). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une expérience de pensée destinée à discuter des limites de la « socialisation linguistique » et de son corollaire, l'expertise interactionnelle. Ce qui est intéressant à propos de cet exemple, c'est que Collins a utilisé la même expérience de pensée pour défendre deux points de vue contraires à deux moments différents (*ibid.*).

Toujours concernant l'ambiguïté cas/exemple et cette propension à « l'exemplification » de cas théoriques, Bijker, Hugues et Pinch (1987, p. 109) évoquent pour leur part la notion kuhnienne d'*exemplarité* et la reprise de cette notion dans les théories du « paradigme

²⁷ L'expérience de pensée est parfois appelée « contrefactuelle » parce qu'elle formule généralement, sur le mode hypothétique, la formulation d'une alternative aux faits : « qu'est-ce qui se passerait si, au lieu d'un feu rouge, un agent de police était là ? » (Latour, 1992, n. 5, p. 255).

technologique » de Van den Belt et Rip et celle de « cadre technologique » (*technological frame*) de Bijker. Même si cette notion renvoie à un statut, une « valeur d'exemple » attribuée par les *acteurs* à un artefact particulier, ne faut-il pas y voir aussi une construction de la part du chercheur en STS qui, par le choix du cas étudié, désigne un cas comme comportant une dimension d'exemplarité?

3.4 Le problème de la représentativité et de la généralisabilité

Ainsi que nous l'avons évoqué précédemment, l'articulation de l'étude de cas et de la théorie fait débat. Yin (2003) considère que l'étude de cas doit s'appuyer sur un cadre théorique préexistant, et que son ambition n'est pas de mener à l'élaboration de théories explicatives; il y voit même un critère méthodologique permettant de distinguer la démarche de l'étude de cas de celle de la théorisation ancrée. Hammersley, Gomm et Foster (2000) soulignent au contraire que certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que « l'étude de cas est conçue pour produire des théories » (p. 234). Cependant, ils reconnaissent du même souffle que cela soulève d'importantes questions sur la validité des théories ainsi produites. Est-il possible de parler de représentativité à partir d'un cas unique, fut-il « exemplaire »? Et comment évaluer, mesurer cette représentativité? Et s'il faut renoncer à parler de représentativité, que dire alors de la généralisabilité des conclusions d'une étude de cas?

Dans la bibliographie commentée qui conclut leur ouvrage, Gomm *et al.* (2000) commentent le livre fondateur de Geertz (1998 [1973]) sur la description dense, que nous avons déjà évoquée nous-même à quelques reprises. Tout en reconnaissant qu'il ne traite pas de l'étude de cas à proprement parler, ils rappellent le rôle important des idées de Geertz dans la façon dont nous envisageons aujourd'hui le rapport de l'étude de cas à la généralisation théorique. « Geertz soutient que la production de conclusions générales ne se fait pas à travers l'accumulation d'études construisant l'une sur l'autre, au sens où l'une débiterait là où la précédente se serait arrêtée, mais plutôt en utilisant les ressources théoriques générées par des travaux antérieurs dans le but d'approfondir notre compréhension de thèmes universels concernant l'être humain » (Gomm *et al.*, 2000,

p. 262). Ni la posture consistant à voir dans un cas un « microcosme de la société dans son ensemble », qui fonderait en principe une éventuelle représentativité du cas, ni celle consistant à voir dans l'étude de cas une façon de tester une idée théorique ne trouvent grâce aux yeux de Geertz. Selon lui, l'anthropologue n'observe pas un village, il observe, *dans* un village, un phénomène social à caractère universel (p. 263). Hamel (1998) va dans ce sens quand il affirme que le cas « joue sur le plan méthodologique le rôle d'intermédiaire en vue de cerner un objet d'étude relevant de l'anthropologie ou de la sociologie » (p. 126). Il est donc, en quelque sorte, un « observatoire » (p. 128).

À propos de la représentativité d'un cas unique, Hammersley, Gomm et Foster (2000) citent Colin Lacey qui, dans une étude de cas ayant fait date sur la réussite scolaire en Angleterre²⁸, justifie son choix méthodologique de faire porter son étude sur une seule école, par le fait qu'il était nécessaire d'ouvrir la « boîte noire » que constituait l'école dans la plupart des recherches précédentes. Pour Lacey, l'étude de cas semble être une stratégie de recherche consistant à ouvrir une boîte noire. Cela n'est pas sans rappeler un thème familier de la première génération de chercheurs en STS, dont les études de terrain consistaient souvent à « ouvrir la boîte noire » d'un fait scientifique ou d'un artefact technique stabilisé.

Ils poursuivent avec un article de Paul Connolly (1998, cité dans Hammersley, Gomm et Foster, 2000, p. 236) qui fait contraster ce qu'il appelle la recherche « intensive » avec la recherche « extensive ». Pour Connolly, le but de la recherche intensive est « d'identifier et d'analyser les pratiques et processus sociaux qui causent le changement ». La description détaillée permettrait de « découvrir les significations que les individus attribuent à leurs conduites et à celles des autres ». Toujours selon Connolly, « le but premier des recherches ethnographiques serait de mettre en lumière les relations causales qui opèrent dans le cas étudié, plutôt que de déterminer si de telles relations agissent ailleurs » (*ibid.*). Toutefois, Hammersley *et al.* émettent plusieurs réserves sur le « réalisme critique » de Connolly, qui mettent en cause, entre autres, la faible problématisation de la notion d'interprétation chez cet auteur. Ils observent notamment :

²⁸ Lacey, Colin. 1970. *Hightown Grammar*. Manchester: Manchester University Press.

Connolly semble croire que l'analyse ethnographique d'un seul cas peut identifier une relation causale sans que le chercheur se préoccupe de savoir si cette relation se retrouve dans d'autres cas. Et le réalisme critique encourage cela en *traitant la causalité en termes de pouvoirs possédés par des agents et des objets particuliers*, plutôt qu'en termes de relation entre catégories de phénomènes. (Hammersley, Gomm et Foster, 2000, p. 238, souligné par nous).

Cette critique n'est pas sans rappeler celles qui sont adressées aux études de cas que l'on retrouve en sociologie de l'acteur-réseau. Pourtant, dans un texte récent (Latour, 2004), Bruno Latour explicite ce qu'il considère être la différence essentielle entre une étude de cas au sens classique du terme – qui s'avère coïncider pour lui avec la perspective de Yin (2003, voir *supra*) – et la *description d'un cas*, au sens de la théorie de l'acteur-réseau. Pour Latour en effet, le paradigme dans lequel s'inscrit l'étude de cas est celui d'un rapport d'induction/déduction entre un cadre explicatif et un cas particulier. La démarche consiste à supposer l'existence d'une cause « déjà là », mais virtuelle dont on constaterait la manifestation dans un cas d'espèce. « Le cas concret, pour parler comme les philosophes, n'est que la réalisation d'une potentialité qui était déjà là » (Latour, 2004, p. 157). Le terme même de « cas » serait à la limite paradoxal dans une démarche d'investigation, puisqu'il sous-entend la connaissance préalable de processus, dynamiques et logiques que l'on cherche précisément à mettre au jour. « Une étude de cas qui a besoin d'être complétée par un cadre explicatif, c'est une étude de cas qui dès le départ a été mal choisie », observe Latour (*ibid.*), entendant par là qu'elle ne nous apprend rien, soit parce qu'elle ne contient aucune information au sens fort, soit parce qu'elle ne fait que confirmer ce que l'on savait déjà. D'où l'importance cruciale du choix du terrain, car de ce choix dépend la capacité du chercheur à produire de nouvelles connaissances.

En ce qui concerne la généralisabilité des conclusions tirées d'une étude de cas, Yin (2003) considère que l'étude de cas permet d'effectuer des généralisations dans une certaine mesure, à condition de parler de généralisations *analytiques*, plutôt qu'empiriques – c'est-à-dire fondées sur une grande quantité de données empiriques :

les études de cas, comme les expériences, sont généralisables à des propositions théoriques et non à des populations ni à des univers. Dans ce sens, l'étude de cas, comme l'expérience, ne représente pas un « échantillon », et en entreprenant une étude de cas, votre but sera d'étendre et de généraliser des théories (généralisation

analytique) et non pas d'énumérer des fréquences (généralisation statistique). (Yin, 2003, p. 10).

Concluant qu'une approche comparative est incontournable, Hammersley, Gomm et Foster (2000) mentionnent deux formes d'induction (*éliminative* [John Stuart Mill, 1843] et *analytique* [Florian Znaniecki, 1934]) auxquelles il est possible de recourir dans l'analyse comparée de plusieurs cas, en vue d'identifier des conditions nécessaires et suffisantes à un phénomène, et ultimement de produire des explications en termes de relation causale, voire des théories. Toutefois, ils nuancent ces affirmations en observant que les deux approches comparatives discutées se fondent sur l'hypothèse que les phénomènes étudiés sont régis par des lois déterministes. Si elles devaient être probabilistes, ce qui est très plausible, il faudrait augmenter considérablement le nombre de cas étudiés pour obtenir des théories robustes.

Dans leur article astucieusement intitulé : « La seule généralisation est qu'il n'y a pas de généralisation », Lincoln et Guba (2000 [1979]), répondent aux critiques adressées à l'étude de cas à l'effet qu'elle ne permettrait pas de produire de généralisations, en démontrant que la généralisation est une chimère, particulièrement pour les sciences qui traitent du social et du comportement humain. Pour ce faire, ils invoquent une série d'arguments que nous ne pourrions tous aborder ici. En premier lieu, on sait aujourd'hui que la réalité n'est pas déterministe, comme le pensait Laplace, mais probabiliste. Ensuite, l'induction elle-même est un processus ouvert. Il est possible, à partir d'un même ensemble d'observations, d'inférer des lois et des théories différentes. Il n'est donc pas possible de garantir que la généralisation opérée est la seule possible, ni donc la bonne.²⁹ Ceci étant posé, l'un des grands pièges à éviter est ce qu'ils appellent le « dilemme nomothétique-idiographique » (p. 33). L'approche nomothétique des phénomènes consiste à inférer des lois générales à partir d'observations particulières. L'approche idiographique consiste à considérer chaque cas dans ce qu'il a d'individuel et de particulier – ce que Hans Joas (2004) appelle « une analyse du singulier en tant que tel ». Depuis le XIX^e siècle, les sciences sociales sont

²⁹ Lincoln et Guba (*ibid.*, p. 30) citent une remarque de W.L. Reese (1980). Selon ce philosophe, la distinction courante entre l'induction et la déduction est dépassée d'un point de vue philosophique. Il serait plus pertinent selon lui de parler d'*inférences probables* dans le cas de l'induction, et d'*inférences nécessaires* dans le cas de la déduction.

prises dans la tension permanente qui existe entre ces deux approches inconciliables. En particulier, la difficulté surgit chaque fois que l'on veut appliquer une loi générale à un cas particulier, dans la mesure où l'on admet le caractère, non pas nécessaire, mais probabiliste des généralisations.

Mais si toute tentative de généralisation à partir de l'étude d'un seul cas paraît vaine, il est en revanche possible d'en tirer ce que Lee Cronbach (1975) appelle une *hypothèse de travail*³⁰. Cependant, la transférabilité d'une telle « hypothèse » du contexte où elle a germé vers un autre contexte dépend entièrement du degré de correspondance (*fittingness*) entre les deux contextes. Et pour être en mesure d'évaluer cette correspondance, il faut que l'auteur de l'étude de cas de référence ait fourni une *description dense* du cas en question. Le problème de la représentativité devient ainsi un problème de « transposabilité » qui repose, non pas tant sur le choix du cas que sur *la manière d'en rendre compte*.

4. L'enjeu de la mise en récit

Pour Becker, un aspect capital de la recherche est la façon d'en rendre compte (Becker, 2000, p. 232). Il rappelle que, contrairement par exemple à ce qui arrive au volume d'un gaz quand on fait varier sa pression, en sciences sociales, le changement observé sur une variable n'arrive pas d'un coup, totalement, directement; il se produit graduellement, en plusieurs étapes, sous l'action concurrente et/ou consécutive d'un ensemble de facteurs. Ce changement constitue une *histoire* (p. 226). La spécificité de l'« analyse narrative » – qui caractérise la mise en récit de l'étude de cas selon Becker – c'est que l'on consacre tout le rapport de recherche à décrire la variable dépendante et sa variation dans le temps. On ne cherche donc pas à prouver une corrélation; on raconte une histoire.

Or, pour faire un lien avec la section précédente, c'est également ce qui découle de la conception de Robert Stake de la généralisation applicable à l'étude de cas. Il propose en effet un autre type de généralisation : la généralisation *naturaliste* (Stake, 2000 [1978]). C'est celle qui émerge dans l'esprit d'un individu qui prend connaissance d'une étude de

³⁰ Cité dans Lincoln et Guba, 2000 [1979], p. 40.

cas. Selon cette perspective, ce sont les processus cognitifs de « l'utilisateur » (*user*) de l'étude qui produisent la généralisation, et non le chercheur qui se charge de l'énoncer. Dès lors, une fois l'enquête de terrain terminée, le chercheur doit relever un défi *littéraire*, consistant à faire en sorte que son rapport de recherche permette au lecteur de vivre de manière « vicariale » l'expérience du cas en question (*ibid.*, p. 19). Ultimement, d'après George Marcus, le standard de qualité d'un travail ethnographique est atteint lorsque le chercheur est en mesure d'épuiser la curiosité de ses pairs sur son terrain de recherche (Marcus, 1998, p. 18, cité dans Hess, 2002, p. 239). Au vu de notre propre expérience de l'étude de cas (Latzko-Toth, en cours), nous nous risquerions même à ajouter que non seulement l'étude de cas n'est pas aboutie avant que l'on ait pu donner aux pairs (les collègues chercheurs) l'image la plus complète possible du cas, mais non plus sans que l'on se soit assuré que les acteurs, globalement, se sentent adéquatement représentés dans la relation qui est faite du cas. Cela tend à faire du récit ethnographique lui-même – le produit de la recherche – un « objet-frontière » entre les acteurs, le chercheur et ses pairs.

Les chercheurs s'inscrivant dans la théorie de l'acteur-réseau accordent également une grande importance à l'aspect littéraire de la description d'un phénomène. Woolgar (1997) prend acte des critiques adressées à l'ANT quant à la profondeur du changement de perspective induit par le changement *linguistique* (ou « stylistique », p. 251) introduit par l'ANT – souvent qualifié de purement métaphorique ou rhétorique. Il invoque la nécessité de débusquer, dénoncer et abolir toutes les formes d'asymétrie, aussi bien dans le langage que dans la société elle-même. À cet égard, la forme et le fond d'une approche théorique sont intimement liés. Woolgar fait un parallèle avec les origines des sciences sociales en étroite relation avec la dénonciation de la propagande. Il en déduit une méfiance de celles-ci à l'égard des discours d'allure sophistiquée et tarabiscotée; bref, l'ANT serait, au mieux, boudée par des chercheurs incapables d'extraire leur pensée du carcan de conventions solidement ancrées; au pire, victime d'idées préconçues s'arrêtant sur la forme, plutôt que sur le fond (p. 252).

Dans l'aile plus « sémiotique » de l'ANT (Akrich, 1992), l'analyse des scripts et leur déploiement par l'analyste ne sont-ils pas, à plus forte raison encore, un exercice de manipulation du texte, donc littéraire?

Pour Latour (2004), la qualité d'une étude de cas dépend non seulement du choix du terrain comme on l'a dit dans la section précédente, mais tout autant de la qualité du travail de description effectué par le chercheur, car c'est dans la description elle-même qu'émergent des logiques, dynamiques et processus encore inconnus et donc susceptibles d'apporter de l'information nouvelle à des chercheurs en sciences sociales. « Décrire, être attentif aux états de choses concrets, *trouver le seul compte-rendu adéquat d'une situation donnée* » (p. 157-158, souligné par nous), telle est la mission du chercheur qui a fait le pari qu'un terrain pouvait être riche d'enseignements. Et que doit-on décrire si ce n'est le travail des actants? « Décrire ce qu'ils font pour se développer, se mettre en relation, comparer et s'organiser. » Cette posture épistémologique (davantage que méthodologique) est empreinte d'un certain radicalisme (d'ailleurs revendiqué par Latour). En effet, une fois la description d'un dispositif sociotechnique réalisée, pas question de plaquer des catégories d'analyse préexistantes. Toujours selon Latour, il ne devrait pas y avoir de rupture de continuité entre un acte descriptif et un acte explicatif qui consisterait à ajouter une couche de sens à un matériau factuel, puisque ce sens doit être rendu déjà manifeste dans la description.³¹

Les chercheurs de l'approche constructionniste sont également soucieux de la façon de relater une étude de cas. Dans l'introduction de la deuxième partie de l'ouvrage collectif qu'ils dirigent, Bijker *et al.* (1987) notent qu'une fois exposées les « analyses empiriques détaillées sur le « contenu » [des] artefacts et systèmes techniques et de leurs environnements » (p. 107), la démarche des chercheurs en SST doit ensuite les amener, dans un deuxième temps, à *simplifier* cette richesse d'information pour la rendre intelligible. Un enjeu important à leurs yeux consiste à savoir « *comment ordonner les résultats des études de cas détaillées* de ce champ » (*ibid.*, souligné par nous). « Bien sûr, la construction de modèles ou de théories « à moyenne portée » tend nécessairement à

³¹ Voir n. 21.

simplifier exagérément la riche texture de chaque cas », notent-ils (p. 107), mais cela n'est pas grave dès lors que les chercheurs en sont conscients et qu'ils sont ouverts à la discussion critique. « Un modèle qui incorporerait tous les aspects du cas qu'il traite échouerait dans sa fonction, puisqu'il ne serait rien de plus que la recreation ou redescription du cas original » (*ibid.*).

On le constate donc, dès lors que l'on prend en considération le rôle capital de la description dense dans l'étude de cas, on ne peut éluder la dimension littéraire qui s'y rattache. Mais certains auteurs nous mettent en garde contre la dérive possible vers un exercice purement littéraire qui évacuerait la systématique et la rigueur :

Cette écriture ne saurait suffire à former une méthode comme le veulent les théories postmodernistes qu'à inspirées en anthropologie la *thick description* de Clifford Geertz. (Hamel, 1998, p. 136).

En guise de conclusion : quelques éléments de synthèse

Au terme de ce survol « croisé » de la littérature sur l'étude de cas et sur les STS sous l'angle de la méthode, est-il possible de dégager des lignes de force en vue d'apporter des éléments de réponse aux questions que nous nous posons en introduction? À la question de savoir si les chercheurs en STS conçoivent l'étude de cas de la même façon, nous serions tentés de répondre que la diversité de points de vue qui les caractérise reflète celle des définitions de l'étude de cas par les auteurs qui ont réfléchi sur cette méthode de recherche. Ce qui les rassemble, en revanche, c'est une même vision de l'étude de cas comme étant bien plus qu'une technique d'enquête parmi d'autres pour articuler une problématique de recherche à un terrain. L'étude de cas est une *stratégie de recherche* à part entière, qui correspond à un certain « état d'esprit », lié au paradigme interprétatif et à la recherche qualitative, et en particulier, à l'anthropologie geertzienne. Comme l'observait déjà Michel Wieviorka il y a près de deux décennies, l'étude de cas a su s'affranchir des préjugés de la sociologie classique et établir sa pertinence en tant que vecteur de nouvelles connaissances :

Les études de cas ont maintenant acquis un nouveau statut. N'étant plus situé dans une perspective évolutionniste qui le transcende, ni défini par son incomparabilité, le cas

fournit l'occasion de découvrir ce en quoi il est à la fois spécifique et représentatif d'un phénomène plus vaste. (Wieviorka, 1992, p. 170)

Pour plusieurs auteurs, il semble assez clair que l'étude de cas va de pair avec une approche théorique : c'est le principe du « paquet théorie/méthode » explicité par Clarke et Star (2008), mais que l'on retrouve implicitement dans les discours de l'ANT et de l'approche constructionniste (SCOT). En ce sens, on peut se risquer à avancer que l'étude de cas serait, dans une large mesure, le pendant méthodologique du paradigme théorique de ce que Hess (2002) appelle la première génération des chercheurs en STS, et que Sismondo (2008) appelle quant à lui la « Haute Église » des STS, et que l'on peut identifier à la métaphore de la *construction*, laquelle constitue un trait d'union entre les diverses « chapelles » des STS (Sismondo, 2008, p. 17). Or, comme l'a fait remarquer Becker (2000), il y a une certaine affinité naturelle entre l'étude de cas en tant que narration d'une histoire, et le processus même de construction dont on veut rendre compte.

En revanche, il serait intéressant de vérifier si l'étude de cas joue le même rôle pour la deuxième génération des STS, que Sismondo (2008) désigne par l'appellation de « Basse Église ». Son trait principal est l'importance qu'elle attribue à l'engagement social de ses travaux, d'où une nouvelle façon d'expliquer le sigle « STS » par « sciences, technologies et société ». David Hess, qui se réclame de cette nouvelle génération, plaide pour que les chercheurs en STS fassent une place plus grande à l'*intervention* dans leur recherche. Il considère même que c'est là un concept clé qui pourrait devenir le point de référence que constituait le programme fort pour la première génération. Selon lui, la deuxième génération peut être qualifiée de « postconstructiviste » (Hess, 2002, p. 240) dans la mesure où, non contente de regarder de quelle façon les connaissances scientifiques et les artefacts techniques sont socialement construits (discours descriptif, politiquement neutre), elle explore les façons dont ils pourraient être *mieux* construits (discours normatif, politiquement engagé). Plus généralement, Hess considère que des chercheurs qui sont parvenus à articuler l'expertise d'un domaine scientifique et/ou technique, à l'expertise dans l'analyse des dimensions sociales afférentes, ont en quelque sorte « l'obligation civique » de tendre un pont entre leur terrain de recherche et le grand public. D'ailleurs, on observe un glissement vers une théorie plus normative y compris chez les chercheurs de la

« première » génération (Sismondo, 2008). En somme, conclut Hess (2002, p. 238), si l'analyse doit commencer dans la symétrie et l'impartialité, elle doit nécessairement se conclure dans l'asymétrie et la partialité d'un « antirelativisme épistémologique et moral ». Or, il n'est pas exclu que l'étude de cas puisse incorporer cette dimension normative, par le biais notamment de recommandations émises au terme de l'analyse. À cet égard, les récents développements de la théorisation ancrée et de la perspective des mondes sociaux nous paraissent féconds.

Références bibliographiques

- Akrich, Madeleine. 1992. « The De-Description of Technical Objects ». In *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, sous la dir. de Wiebe E. Bijker et John Law, p. 205-224. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Bardini, Thierry. 2007. « Retour sur une (d)ébauche : une problématique communicationnelle du changement technique ». *tic&société*. vol. 1, no 1. En ligne. <<http://revues.mshparisnord.org/ticsociete/index.php?id=245>>.
- Becker, Howard S. 2000. « Cases, Causes, Conjunctures, Stories and Imagery ». In *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, sous la dir. de Roger Gomm, Martyn Hammersley et Peter Foster, p. 223-233. London: Sage Publications.
- , 2005. « Making it up as you go along : How I Wrote Art Worlds ». En ligne. <<http://home.earthlink.net/~hsbecker/articles/writingaw.html>>.
- Bijker, Wiebe E. 1992. « The Social Construction of Fluorescent Lighting, Or How an Artifact Was Invented in Its Diffusion Stage ». In *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, sous la dir. de Wiebe E. Bijker et John Law, p. 75-102. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Bijker, Wiebe E., Thomas P. Hugues et Trevor Pinch (dir. publ.). 1987. *The Social Construction of Technological Systems. New Directions in the Sociology and History of Technology*. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Bloor, David. 1976. *Knowledge and Social Imagery*. London: Routledge / Kegan Paul.
- Blumer, Herbert. 1954. « What is wrong with social theory ? ». *American Sociological Review*, no 18, p. 3-10. En ligne. <http://www.brocku.ca/MeadProject/Blumer/Blumer_1954.html>.
- Bourdieu, Pierre. 1978. « Sur l'objectivation participante ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 23, p. 67-69.
- , 2003. « L'objectivation participante ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 150, p. 43-58.
- Bowden, Gary. 1995. « Coming of Age in STS: Some Methodological Musings ». In *Handbook of Science and Technology Studies*, sous la dir. de Sheila Jasanoff, Gerald E. Markle, James C. Petersen et Trevor Pinch, p. 64-79. Thousand Oaks (Calif.): Sage Publications.

- Bowen, Glenn A. 2006. « Grounded Theory and Sensitizing Concepts ». *International Journal of Qualitative Methods*. vol. 5, no 3. En ligne.
<http://www.ualberta.ca/~iiqm/backissues/5_3/PDF/bowen.pdf>.
- Callon, Michel. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique*, no 36, p. 170-208.
- , 1987. « Society in the Making : The Study of Technology as a Tool for Sociological Analysis ». In *The Social Construction of Technological Systems. New Directions in the Sociology and History of Technology*, sous la dir. de Wiebe E. Bijker, Thomas P. Hugues et Trevor Pinch, p. 83-103. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Chapoulie, Jean-Michel. 1985. « Préface ». In *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, sous la dir. de Howard S. Becker, p. 9-21. Paris: Métailié.
- Charmaz, Kathy. 2003. « Grounded theory : Objectivist and constructivist methods ». In *Strategies for Qualitative Inquiry*, 2nd edition, sous la dir. de N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, p. 249-291. Thousand Oaks (Calif.): Sage Publications.
- Clarke, Adele E., et Susan Leigh Star. 2008. « The Social Worlds Framework : A Theory/Method Package ». In *The Handbook of Science and Technology Studies*, 3e édition, sous la dir. de E. J. Hackett, O. Amsterdamska, M. Lynch et J. Wajcman, p. 113-137. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Collins, Harry (dir. publ.). 2007. *Case Studies in Expertise and Experience*, special issue of *Studies in History and Philosophy of Science*, Vol. 38, no 4.
- Collins, Harry, et Trevor Pinch. 1982. *Frames of Meaning*. London: Routledge.
- Collins, Harry, et Gary Sanders. 2007. « They give you the keys and say 'drive it!' Managers, referred expertise, and other expertises ». *Studies in History and Philosophy of Science*. vol. 38, no 4, p. 621-641.
- Collins, Harry, et Steven Yearley. 1992. « Epistemological Chicken ». In *Science as Practice and Culture*, sous la dir. de Andrew Pickering. Chicago: University of Chicago Press.
- Connolly, Paul. 1998. « "Dancing to the wrong tune": ethnography, generalization, and research on racism in schools ». In *Researching Racism in Education*, sous la dir. de Paul Connolly et Barry Troyna. Buckingham: Open University Press.
- Cronbach, Lee J. 1975. « Beyond the two disciplines of scientific psychology ». *American Psychologist*, no 30, p. 116-127.

- Geertz, Clifford. 1998 [1973]. « La description dense : Vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, no 6, p. 73-105. (traduction d'André Mary).
- Giddens, Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Paris: L'Harmattan.
- Glaser, Barney G., et Anselm L. Strauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine.
- Gomm, Roger, Martyn Hammersley et Peter Foster (dir. publ.). 2000. *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*. London: Sage Publications.
- Granger, Gilles-Gaston. 1992. *La science et les sciences*. Coll. « Que sais-je? », no 2710. Paris: PUF.
- Hamel, Jacques. 1998. « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels ». *Cahiers internationaux de sociologie*. vol. 104, p. 121-138.
- Hammersley, Martyn, et Roger Gomm. 2000. « Introduction ». In *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, sous la dir. de Roger Gomm, Martyn Hammersley et Peter Foster, p. 1-16. London: Sage Publications.
- Hammersley, Martyn, Roger Gomm et Peter Foster. 2000. « Case Study and Theory ». In *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, sous la dir. de Roger Gomm, Martyn Hammersley et Peter Foster, p. 234-258. London: Sage Publications.
- Hess, David. 2002. « Ethnography and the Development of Science and Technology Studies ». In *Handbook of Ethnography*, sous la dir. de Paul A. Atkinson, Amanda Jane Coffey, Sara Delamont, John Lofland et Lyn H. Lofland, p. 234-245.
- Jasanoff, Sheila, Gerald E. Markle, James C. Petersen et Trevor Pinch (dir. publ.). 1995. *Handbook of Science and Technology Studies*, revised edition. Thousand Oaks (Calif.): Sage Publications.
- Joas, Hans. 2004. « Le nouveau rôle des sciences sociales dans la perspective d'une théorie de l'action ». *La Revue du M.A.U.S.S.* vol. 2004/2, no 24, p. 101-114.
- Jouët, Josiane. 1989. « Une communauté télématique. Les axiens ». *Réseaux*, no 38, p. 50-66.
- Kuhn, Thomas S. 1962. *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago: University of Chicago Press.

- Latour, Bruno. 1987. *Science in Action : How to follow scientists and engineers through society*. Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- , 1992. « Where Are the Missing Masses? The Sociology of a Few Mundane Artifacts ». In *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, sous la dir. de Wiebe E. Bijker et John Law, p. 225-258. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- , 1993. « Ethnography of a "High-Tech" Case: About Aramis ». In *Technological Choices: Transformation in Material Cultures since the Neolithic*, sous la dir. de P. Lemonier, p. 372-398. London; New York: Routledge.
- , 2002. *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*. Paris: La Découverte.
- , 2004. « Comment finir une thèse de sociologie. Petit dialogue entre un étudiant et un professeur (quelque peu socratique) ». *La Revue du M.A.U.S.S.*, no 24, p. 154-172.
- Latour, Bruno, et Steve Woolgar. 1996 [1979]. *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, trad. fr. 1988. Coll. « Poche ». Paris: La Découverte.
- Latzko-Toth, Guillaume. en cours. « La co-construction d'un dispositif sociotechnique de communication : le cas de l'Internet Relay Chat ». Thèse de doctorat en communication, Université du Québec à Montréal.
- Law, John, et Wiebe E. Bijker. 1992. « Postscript: Technology, Stability, and Social Theory ». In *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, sous la dir. de Wiebe E. Bijker et John Law, p. 290-308. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Lincoln, Y. S., et E. G. Guba. 2000 [1979]. « The Only Generalization Is : There Is No Generalization ». In *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, sous la dir. de Roger Gomm, Martyn Hammersley et Peter Foster, p. 27-44. London: Sage Publications.
- Lynch, Michael. 1985. *Art and artifact in laboratory science : a study of shop work and shop talk in a research laboratory*. London: Routledge / Kegan Paul.
- Marcus, George E. 1998. *Ethnography through Thick and Thin*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Markus, M. L. 1983. « Power, politics and MIS implementation ». *Communications of the ACM*, no 26, p. 430-444.

- Ragin, Charles C. 1992. « Introduction: Cases of "What is a case?" ». In *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, sous la dir. de Charles C. Ragin et Howard S. Becker, p. 1-17. New York: Cambridge University Press.
- Ragin, Charles C., et Howard S. Becker (dir. publ.). 1992. *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*. New York: Cambridge University Press.
- Raymond, A., L. Israël, R. Jimenez, G. Mallard et A. Revillard. 2004. « Droit, réflexivité et sciences sociales. Autour du livre de Bruno Latour : La Fabrique du droit (confrontations) ». *Terrains & travaux*. vol. 2004/1, no 6, p. 159-180.
- Reese, William L. 1980. *Dictionary of Philosophy and Religion* by Atlantic Highlands, NJ: Humanities Press.
- Selinger, Evan , Hubert Dreyfus et Harry Collins. 2007. « Embodiment and Interactional Expertise ». *Studies in History and Philosophy of Science*. vol. 38, no 4, p. 722-740.
- Sismondo, Sergio. 2008. « Science and Technology Studies and an Engaged Program ». In *The Handbook of Science and Technology Studies (3rd edition)*, sous la dir. de E. J. Hackett, O. Amsterdamska, M. Lynch et J. Wajcman, p. 13-31. Cambridge (Mass.): The MIT Press.
- Skocpol, Theda. 1979. *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia and China*. Cambridge (England): Cambridge University Press.
- Stake, Robert E. 2000 [1978]. « The Case Study Method in Social Inquiry ». In *Case Study Method. Key Issues, Key Texts*, sous la dir. de Roger Gomm, Martyn Hammersley et Peter Foster, p. 19-26. London: Sage Publications.
- Star, Susan Leigh. 1989. *Regions of the Mind: Brain Research and the Quest for Scientific Certainty*. Stanford (Calif.): Stanford University Press.
- Strauss, Anselm L. 1978. « A Social World Perspective ». In *Studies in Symbolic Interaction*, sous la dir. de Norman Denzin, p. 119-128. Greenwich (Conn.): JAI Press.
- Taylor, James R., Carole Groleau, Lorna Heaton et Elizabeth van Every. 2001. *The Computerization of Work: A Communication Perspective*. Thousand Oaks (Calif.): Sage Publications.
- Waller, Willard. 1934. « Insight and scientific method ». *American Journal of Sociology*. vol. 40, no 3, p. 285-297.

- Wieviorka, Michel. 1992. « Case studies: history or sociology? ». In *What is a case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, sous la dir. de Charles C. Ragin et Howard S. Becker, p. 159-172. New York: Cambridge University Press.
- Woolgar, Steve. 1984. *Sociologie des laboratoires : un bilan critique*, version numérisée non paginée. Coll. « Cahiers S.T.S. (« Science - Technologie - Société ») », no 5. Lyon: École Normale Supérieure Lettres et sciences humaines. En ligne. <http://sciences-medias.ens-lsh.fr/scs/IMG/pdf/STS5_Woolgar.pdf>.
- . 1991. « The Turn to Technology in Social Studies of Science ». *Science, Technology & Human Values*. vol. 16, no 1, p. 20-50.
- . 1997. « Science and Technology Studies and the Renewal of Social Theory ». In *Social Theory and Sociology. The Classics and Beyond*, sous la dir. de S. P. Turner, p. 235-255. Cambridge (Mass.): Blackwell.
- Yin, Robert K. 2003. *Case Study Research: Design and Methods*, 3rd edition. Thousand Oaks (Calif.): Sage Publications.



Autres titres de cette collection

-
- | | |
|---------|--|
| 2009-02 | Therrien, Pierre et Petr Hanel
Innovation and Establishments' Productivity in Canada: Results from the 2005 Survey of Innovation |
| 2009-01 | Tesfaye, Facil
«Sur la question de la population du Rwanda et de sa classification De l'occupation allemande au lendemain du génocide |
| 2008-05 | Gingras, Yves
«La fièvre de l'évaluation de la recherche. Du mauvais usage de faux indicateurs» |
| 2008-04 | Beaudry, Catherine et Ruby Farcy
« Dynamiques d'innovation et politiques de financement en biotechnologie » |
| 2008-03 | Hanel, Petr
«Productivity and Innovation: An Overview of the Issues» |
| 2008-02 | Hanel, Petr
«Skills Required for Innovation : A Review of the Literature» |
| 2008-01 | Monchatre, Sylvie
«L'approche par compétence, technologie de rationalisation pédagogique. Le cas de la formation professionnelle au Québec» |
| 2007-07 | Gentzoglani, Anastassios
«Technological and Regulatory Changes in the Financial Industry in the MENA Region: Competitiveness and Growth» |
| 2007-06 | Larivière, Vincent, Alesia Zuccala et Éric Archambault
«The Declining Scientific Impact of Theses : Implications for Electronic Thesis and Dissertation Repositories and Graduate Studies» |
| 2007-05 | Doray, Pierre, Lucia Mason et Paul Bélanger
«L'art de vaincre l'adversité : le retour aux études des adultes dans l'enseignement technique» |
| 2007-04 | Chenard, Pierre, Éric Francoeur et Pierre Doray
«Les transitions scolaires dans l'enseignement postsecondaire : formes et impacts sur les carrières étudiantes» |
| 2007-03 | Proulx, Serge, Julien Rueff et Nicolas Lecomte
«Une appropriation communautaire des technologies numériques de l'information» |
| 2007-02 | Gentzoglani, Anastassios
«International Competitiveness in the Telecommunications and ICT Sectors : A Cross Country comparison» |
| 2007-01 | Gentzoglani, Anastassios
«Innovation, réglementation et choix organisationnels au niveau du marché électrique : le cas des pays en Afrique» |

CIRST
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8



Le CIRST est, au Canada, le principal regroupement interdisciplinaire de chercheurs dont les travaux sont consacrés à l'étude des dimensions historiques, sociales, politiques, philosophiques et économiques de l'activité scientifique et technologique.

Nos travaux visent l'avancement des connaissances et la mise à contribution de celles-ci dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ainsi que dans la résolution des problèmes de société qui présentent des dimensions scientifiques et technologiques.

Regroupement stratégique du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* depuis 1997, le CIRST rassemble une quarantaine de chercheurs provenant d'une dizaine d'institutions et d'autant de disciplines, telles que l'histoire, la sociologie, la science politique, la philosophie, les sciences économiques, le management et les communications.

Le CIRST fournit un milieu de formation par la recherche à de nombreux étudiants de cycles supérieurs dans les domaines de recherche de ses membres. Créé en 1986, il est reconnu par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke.

